



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval

(S.M.A.V.A.A.)

2 route de Quincy

18120 LURY SUR ARNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 27 mars 2023

Objet de la délibération : portant sur les Actions retenues auprès du PEP Cher Médian Aval de l'Etablissement Public Loire

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30, à la Mairie de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Présent(e)s avec voix délibérative :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Érick AUDEBERT, Mme. Nicole SAUGET, M. Bernard BAUCHER, M. Olivier PERREAU, M. Charles BABLIN, Mme. Céline MILLERIOUX, Mme. Anne Elisabeth LE FELIC, M. Alain BARDAY, M. Romain GASSIPARD, M. Jacques PALLAS, Mme. Chantal CREPAT, M. Jany GIBERT, M. Eric TOUPET

Excusé(s) : , Mme BERNACHOT COMPAIN Emilie, M. Jean Jacques ONFRAY, Mme MOREVE Sabine, M. Jean-Paul DAVID

Absents : M. Damien PRELY, M. Rémy POINTEREAU

Présentes sans voix délibérative : Mmes Angélique BELLAIR et Marie ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Anne Elisabeth LE FELIC

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 14 Mars 2023

Vu la présentation faite lors du Conseil Syndical en ce jour du 27 mars 2023, par Madame AUBISSE, chargée de Mission, sur l'intérêt des Actions menées par le PEP Cher Médian Aval de l'Etablissement Public Loire, et plus particulièrement, deux actions pouvant concerner des communes du SMAVAA, à savoir la pose de repères de crues, et l'étude de zones d'expansion des crues (ZEC),

Considérant les délais et procédures impartis pour s'engager dans les actions qui seront menées par le PEP, par lettre d'engagement et délibération à adresser par courrier, pour juin 2023,

Considérant les différentes actions et modalités présentées, à l'issue de cette présentation,

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de statuer sur la ou les action(s) qu'il souhaiterait retenir, et leur(s) modalité(s),

Après délibération, le Conseil Syndical valide à l'unanimité les deux actions présentées sous les modalités suivantes :

- Action 1 : la pose de repères de crues, avec la formule pour 1 site complet estimée à 240 € TTC par site.
- Action 2 : Etude sur l'optimisation des Zones d'Expansion des Crues (ZEC), pour une ZEC comprise entre 51 et 500 ha, soit un coût estimé entre 20.000 et 25.000€TTC.

Ainsi Fait et délibéré à LURY SUR-ARNON le 27/03/2023

Le Président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

